

M. Broome: Le compte rendu en donnera la preuve. J'ai pris une note.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable représentant n'aura qu'à lire le compte rendu pour voir, en noir sur blanc, ce qui s'est dit. Le député de Vancouver-Sud n'a pas besoin de me faire dire que je suis en faveur de déficits de plus en plus considérables. Ce n'est pas exact. Ce n'est pas ce que j'ai dit et l'honorable représentant devrait être assez prudent pour ne pas dénaturer les paroles d'un autre député.

M. Broome: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Le compte rendu tirera les choses au clair. Le représentant de Laurier dit que j'ai dénaturé ses paroles. J'ai ici la note que voici: «il n'était pas dans l'intérêt du public de réduire les dépenses du National-Canadien» ou du moins, c'est le sens général.

Une voix: Qui vous a envoyé cette note?

L'hon. M. Chevrier: L'honorable représentant ferait mieux de lire avec soin le hansard ou bien il aurait dû écouter plus attentivement le député de Laurier. Il était distrait ou endormi.

M. Deschatelets: Il dormait.

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai jamais dit ce que le député prétend.

M. Broome: Vous n'avez jamais parlé de couper les dépenses? Vous ne vous êtes pas exprimé ainsi?

L'hon. M. Chevrier: Rasseyez-vous. Je vous ai laissé le temps de parler sans vous interrompre!

M. le président: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: Oui, monsieur le président, je devrais m'adresser à vous et c'est ce que je ferai. Toutefois, j'ai bien précisé que le déficit du National-Canadien était de l'ordre de 65 millions de dollars, qu'il dépasserait même ce chiffre étant donné les subventions requises et que ce n'était pas le moment d'élargir le conseil d'administration. C'est ce que j'ai dit. Mon honorable ami n'aurait pas dû présenter sous un faux jour, comme il l'a fait tout à l'heure, les déclarations d'autres représentants.

Mon honorable ami a ensuite tourné en ridicule l'idée selon laquelle la mesure aurait quelque rapport avec l'emploi. Elle a un rapport étroit avec l'emploi. Je lui ferai remarquer que si le National-Canadien réduit l'emploi, ce n'est pas le moment d'élargir le conseil d'administration.

M. Broome: Puis-je poser une question au député?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. Broome: Voulez-vous dire que ce n'est pas le temps d'augmenter le nombre des administrateurs parce que le conseil fonctionnerait mieux? Ou alors, qu'est-ce qui vous inspire cette déclaration?

L'hon. M. Chevrier: Voici la raison de cette déclaration: lorsqu'il y a diminution du personnel du National-Canadien, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre des administrateurs de la compagnie de chemin de fer. C'est ce à quoi je veux en venir.

Alors, monsieur le président, mon honorable ami s'est plaint de ce qui s'est passé au comité. Le rôle que j'ai joué au comité est très clair, on peut le constater au compte rendu. Mon honorable ami a posé une question à ce sujet et je lui ai dit de la poser au député de Kenora-Rainy-River. Il se peut fort bien qu'il soit en faveur d'une augmentation du nombre des administrateurs, ça le regarde. Mais il n'est pas juste de dire qu'il y a eu unanimité à propos de cette résolution, parce que j'étais absent de la réunion.

M. Broome: C'est juste, et...

L'hon. M. Chevrier: Un moment s'il-vous-plait. Si j'avais assisté à la séance, je m'y serais opposé comme je l'ai fait depuis nombre d'années. Le gouvernement de l'honorable député s'y est également opposé avant que le ministre actuel entre en fonctions. Lui-même s'y est opposé. Si l'on demandait à la direction ce qu'elle en pense, je suis sûr qu'elle dirait exactement la même chose que nous, de ce côté-ci de la Chambre. Il deviendra peut-être nécessaire un jour d'augmenter le nombre des administrateurs mais ce moment-là n'est pas encore arrivé.

M. Broome: Monsieur le président, j'aimerais seulement apporter une rectification. L'honorable député de Laurier prétend que le comité n'a pas tranché la question à l'unanimité, parce qu'il n'assistait pas à la séance, parce qu'il se serait opposé s'il y avait assisté et que, par conséquent, ceux d'entre nous qui assistaient à cette séance n'ont pas rendu une décision unanime.

Voilà un exemple du genre de raisonnements qu'il nous a servis tout au cours du présent débat. Voici son raisonnement: s'il avait assisté à la séance il se serait opposé à la décision; puisqu'il n'y assistait pas, la décision n'était pas unanime.

L'hon. M. Chevrier: C'est un excellent raisonnement.

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, j'estime qu'on a traité d'à peu près tous les aspects de la question et il ne me reste pas grand chose à dire. Je tiens à dire dès